

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Restructuration du lycée Jules Ferry et Georges Cormier de Coulommiers (77)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Région Île de France

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Sandrine ROLLIN - Directrice des Opérations - Pôle Lycées

RCS / SIRET

2 3 7 5 0 0 0 7 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .	Dans le cadre du projet de restructuration du lycée de Coulommiers, il sera créé 2 nouveaux bâtiments : - un bâtiment principal marquant l'entrée du lycée et représentant une surface d'environ 7500 m <sup>2</sup> . - un bâtiment d'une surface d'environ 2500 m <sup>2</sup> en remplacement du bâtiment H actuel. Ces 2 bâtiments représentent une surface de plancher de 10 000 m <sup>2</sup> .

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'opération consiste en :

- la construction d'un nouveau bâtiment H incluant notamment un atelier de maintenance des véhicules particuliers et des locaux communs aux métiers de la route, (SDP = 2481 m<sup>2</sup>, bâtiment à simple rez-de-chaussée)
- la déconstruction de l'actuel bâtiment H, y compris les locaux annexes formant la séquence d'entrée actuelle du lycée (préau commun au bâtiment I, sanitaires, local vélo, loge, garage),
- la construction d'un bâtiment dit « principal » en lieu et place du bâtiment H et du préau : il regroupera notamment les locaux d'accueil, une salle polyvalente, les locaux de l'encadrement, le foyer des élèves, le centre médico-social, l'administration et des locaux d'enseignement, (SDP = 7531 m<sup>2</sup>, bâtiment en R+2)
- la restructuration partielle des bâtiments C1, A et I (SDP rénovée = 5505 m<sup>2</sup>), et la déconstruction du bâtiment C2,
- la déconstruction du bâtiment F (bâtiments préfabriqués démontables),
- la création d'une voie d'accès véhicule au parking du lycée (professeurs, agents, visiteurs) depuis la rue Maurice Sujet au nord du lycée.

## 4.2 Objectifs du projet

Le lycée polyvalent Jules Ferry et Georges Cormier de Coulommiers (appelé Campus de Coulommiers), implanté sur un site d'environ 11,5 hectares, est composé de 28 bâtiments de gabarits et de types différents, suivant une organisation spatiale complexe.

L'absence de séquençage des accès depuis un parvis extérieur peu lisible, donnant sur des circulations confuses avec de nombreux croisements de flux, l'éparpillement des fonctions, administration excentrée, intendance isolée, locaux de gestion de vie scolaire divisés, sont l'héritage de l'existence de deux établissements scolaires jusqu'à leur unification récente.

La complexité du site, à laquelle s'ajoutent l'ancienneté et la vétusté des bâtiments, font qu'une réflexion urbaine du site est nécessaire pour apporter une meilleure lisibilité des circulations en créant un véritable lien avec la ville, par la reconstruction d'une centralité autour de l'administration, de la vie scolaire, du CDI et divers locaux de service.

L'objectif de l'opération est par conséquent de proposer une organisation spatiale corrigeant une partie des incohérences fonctionnelles et de répondre, pour partie à la vétusté de certains bâtiments.

Par ailleurs le programme environnemental de l'opération fixe des objectifs en matière de biodiversité et ressources en eau, maîtrise de l'énergie, qualité de l'air et acoustique, mode de construction à impact optimisé et gestion des déchets de chantier. Le projet comprend également des objectifs de perméabilité du sol avec une limitation de l'imperméabilisation et du débit de fuite sur la parcelle, un objectif de récupération des eaux de pluie et l'utilisation de matériaux biosourcés. En matière d'économie circulaire il est prévu le réemploi de matériaux issus des déconstructions.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération comprend 5 phases principales de travaux s'étalant entre février 2023 et juin 2026 (les périodes indiquées sont des dates prévisionnelles qui resteront à confirmer selon l'avancement du projet) :

- 1ère phase : Construction du nouveau bâtiment H : de février 2023 à Janvier 2024.
- 2ème phase : Déconstruction du bâtiment H existant : de février 2024 à Juin 2024.
- 3ème phase : Construction du bâtiment principal : de mai 2024 à septembre 2025.
- 4ème phase : Déconstruction du bâtiment C2 : de septembre 2025 à décembre 2025.
- 5ème phase : Rénovation des bâtiments A, C1 et I : de septembre 2025 à Juin 2026.

Concernant la 1ère phase de travaux, le défrichement de la zone boisée où sera implanté le futur bâtiment H, sera réalisé en dehors des périodes de nidification, tel que préconisé par le diagnostic faune/flore réalisé en octobre 2019 (cf annexe 7.4).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A la rentrée 2020, le lycée accueillait 1 924 élèves répartis en 84 divisions, pour une capacité maximale de 2 611 élèves. L'enseignement se répartit en trois familles principales : l'enseignement général, l'enseignement technologique et l'enseignement professionnel (métiers industriels et tertiaires).

Pour l'enseignement technologique, les filières dispensées sont :

- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion,
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable,
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

Pour l'enseignement professionnel, en CAP (2 ans), BAC PRO (3 ans) ou Post BAC (1 an), les filières dispensées sont :

- Maintenance des matériel (Option : Agricoles, construction et manutention, espaces verts),
- Vendeur magasinier,
- Maintenance des véhicules particuliers et véhicules du transport routier,
- Peinture et carrosserie,
- Réparation des carrosseries,
- Assistance technique en milieux familial et collectif, (ATMCF)
- Gestion administration,
- Accompagnement, soin et service à la personne, (ASSP)
- Mécanicien de compétition.

Le nouveau bâtiment H accueillera notamment les filières maintenance des véhicules particuliers, mécanicien de compétition, peinture et carrosseries.

Le bâtiment principal regroupera les locaux d'accueil, une salle polyvalente, les locaux de l'encadrement, le foyer des élèves, le centre médico-social, l'administration et des locaux d'enseignement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- procédure de permis de construire
- dossier loi sur l'eau
- autorisation de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de la parcelle du lycée	11,4 ha
- Surface de plancher créée	10012 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher rénovée	5505 m <sup>2</sup>
- Surface à défricher	0,47 ha
- Surface de plancher démolie	4700 m <sup>2</sup>
- Emprise au sol des nouveaux bâtiments	6600 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Adresse du projet :  
6 rue des Templiers - 77120  
COULOMMIERS

Parcelles cadastrales concernées : AD  
42 et AD 60

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 3 ° 5 ' 34 " 584 Lat. 48 ° 49 ' 26 " 899

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne recoupe aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 « Basse vallée de l'Aubetin » (n°110020149) située à 5 km à l'ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne recoupe aucun APB. Le site le plus proche est l'APB FR3800009 « Marais De Lesches » (n°110020149) situé à 24 km au nord-ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet ne recoupe aucun de ces espaces naturels. Le plus proche est une réserve naturelle régionale, la RNR256 "Grand Voyeux" localisée à 20 km au nord du projet. A noter que le site d'étude est compris dans une commune adhérente au projet de Parc Naturel Régional Brie et deux Morin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD934 et la RD402, traversant la commune de Coulommiers, situées respectivement à 1,6 et 2,9 km au sud de l'emprise parcellaire du projet, sont identifiées comme un axe dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules pouvant générer du bruit dans l'environnement. Ces infrastructures ne font pas l'objet d'un PPBE. La commune n'est pas concernée par le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins dont le premier zonage est situé à 800 m du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lycée est situé à proximité de la Commanderie des Templiers, classée monument historique. Toutefois la zone concernée par les travaux se situe en dehors de la zone de protection au titre des abords de monuments historiques. Par ailleurs le lycée bénéficie du label "Architecture Contemporaine Remarquable".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de toute délimitation de zones à dominantes humides, déterminées dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie, et en dehors de toute enveloppe d'alerte des zones humides délimitées par la Région Île-de-France en 2010 et mise à jour en 2021, via les données du SAGE des 2 Morin. De même, l'étude de délimitation de zone humide sur le territoire communal en 2020 n'a pas identifiée de zone humide au sein de l'emprise du projet. Un diagnostic pédologique et floristique sera réalisé dans le cadre du DLE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Coulommiers est concernée par le Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) du Grand Morin amont. Toutefois, l'emprise parcellaire du projet est située à environ 700 m au sud-est des premières zones réglementaires de ce plan de prévention.  Le PPRi du Grand Morin amont a été approuvé le 29-12-2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison des activités passées (stockage de véhicules et comme champ de tir) et présentes du site (établissement scolaire spécialisé dans les Métiers de la route), un diagnostic de pollution des sols a été réalisé en septembre 2019 (Annexe 7.5). Ce dernier atteste de faibles anomalies en métaux lourds, et de l'absence, ou de très faibles concentrations, en HAP, HCT, PCB, BTEX et COHV. Il n'est pas préconisé de mesure particulière. Vis-à-vis des anomalies en fluorures, les terres concernées devront être excavées et évacuées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Coulommiers est concernée par la ZRE relative à la masse d'eau souterraine captive de l'Albien, dont le zonage s'étend sur 8 départements. Ce zonage a pour objectif d'améliorer le contrôle des prélèvements en eau réalisés.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Coulommiers comporte un captage d'eau potable destinée à la consommation humaine. Ce captage d'eau se compose d'un ensemble de puits localisés aux abords de la Seine, à une profondeur comprise entre 7 et 50 m, dans la masse d'eau "Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais" (HG103). Situés à environ 1,3 km au sud du Lycée de Coulommiers, le projet ne recoupe pas de captage d'adduction d'eau potable. Au plus près, le périmètre de protection associé est distant de 650 m de l'emprise parcellaire du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui de "La Butte de Doue" à 5,8 km au nord-est du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage du réseau européen Natura 2000 n'est présent à moins de 5 km du projet. Le site d'intérêt européen le plus proche est la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Le Vannetin de sa source à Choisy-en-Brie" (FR1102007) localisée à plus de 7 km au sud-est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé du "Parc et château de Montanglaust et ses perspectives" est localisé dans la partie nord-ouest du territoire communal de Coulommiers, à plus de 700 m à l'ouest du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>en phase chantier les prélèvements d'eau seront négligeables (besoins pour la base vie qui sera raccordée au réseau d'eau de la commune).</li> <li>en phase exploitation il sera favorisé la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert (noues, bassin d'infiltration, phytofiltration en remplacement des séparateurs à hydrocarbures pour les parkings extérieurs). Il sera également prévu une récupération des eaux pluviales dans le but d'alimenter 70% des besoins en eau des blocs sanitaires afin de limiter les consommations d'eau potable.</li> </ul>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une campagne de relevés piézométriques est en cours depuis le mois de mars 2021. Les premiers résultats montrent un niveau d'eau de la nappe à environ 0,9 m sous le terrain naturel au niveau du futur bâtiment principal. Et un niveau de la nappe à environ 2,5 m sous le terrain naturel pour le bâtiment atelier.</p> <p>Les deux nouveaux bâtiments ne comporteront pas de niveau de sous-sol. A ce stade des études, il n'est pas prévu de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.</p>
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre des objectifs environnementaux du projet, une étude a été menée (Annexe 7.3) en vue du réemploi des matériaux issus des déconstructions. Les matériaux issus des déconstructions seront réutilisés ou recyclés en privilégiant le tri in situ sur au moins 3 flux (métaux, bois et DIB).</p> <p>Les matériaux pollués (amiante, plomb) seront évacués via une filière adaptée.</p>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas l'utilisation de ressources du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le diagnostic phytosanitaire et faune/flore réalisé par Biotope en octobre 2019 (Annexe 7.4) a permis d'identifier les impacts potentiels du projet et les mesures permettant de les réduire, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>débuter les travaux hors période de nidification sur les zones sensibles pour les oiseaux (création d'abris pour la faune),</li> <li>gérer les espèces exotiques envahissantes,</li> <li>recréer si possible des espaces favorables à l'accueil de la biodiversité,</li> <li>maintenir des continuités écologiques fonctionnelles localement.</li> </ul> <p>Le projet prend en compte ces mesures.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont distantes de moins de 10 km du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>"Le Vannetin de sa source à Choisy-en-Brie"</li> <li>"Le Petit Morin de Verdolot à Saint-Cyr-sur-Morin"</li> </ul> <p>Ces deux sites sont associés à des milieux aquatiques et abritent des espèces inféodées à ces milieux.</p> <p>Compte tenu de la distance de ces sites avec le projet et de la typologie de milieux, le projet n'aura aucune incidence sur ces zones Natura 2000.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les zones énumérées au §5.2 du présent formulaire. Même si le projet n'est pas inclus dans le périmètre des abords des monuments historiques, étant donné qu'il est en limite de ce périmètre, il a été engagé des démarches auprès de l'Architecte des Bâtiments de France afin de prendre en compte ses recommandations pour l'intégration du projet dans l'environnement de la commanderie des Templiers et également dans le cadre du label Architecture Contemporaine Remarquable dont dispose le lycée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction d'un nouveau bâtiment H nécessite un déboisement d'une surface d'environ 0,47 ha. Une demande d'autorisation de défrichement a été déposée en date du 10/11/2021. D'après Corine land cover 2018, la surface boisée occupe 16% du territoire communal. Le défrichement sollicité représente 0,3% de la surface boisée de la commune. L'impact peut être considéré comme négligeable.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones à risques technologiques sont éloignées du projet : • Transport de Matières Dangereuses : Risque diffus sur l'agglomération, particulièrement sur les axes routiers majeurs • Canalisations de matières dangereuses : installation de Gaz naturel de GRTgaz à environ 2 km au sud. • ICPE en fonctionnement à 1800 m. Autorisation : AMCOR FLEXIBLES SPS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones concernées par les risques naturels sont éloignées du projet : • Le projet est situé à environ 700 m au sud-est des premières zones réglementaires du PPRi du Grand Morin amont. • La sensibilité de remontées de nappes dans les sédiments est faible. • La commune est soumise à un PPRN Retrait-gonflements des sols argileux, mais le site est dans une zone d'aléa faible. L'Annexe 7.1 montre que les argiles vertes sont situées à plus de 20 m de profondeur. • La commune n'est pas soumise à un PPRN cavités souterraines.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source de risques sanitaires importants ou concernés par des risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux créera une circulation d'engins de chantier. Une charte chantier à faible nuisance prévoit l'adaptation de la circulation des engins en dehors des périodes de forte fréquentation des axes principaux de la commune. En phase exploitation, le projet ne créant pas d'augmentation de la capacité du lycée, il n'y aura pas d'impact sur les déplacements et le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase de travaux pourra être source de bruit. Les travaux les plus bruyants seront réalisés en dehors de périodes d'exploitation du lycée. Par ailleurs les zones de chantier sont éloignées des zones d'habitation et la charte chantier prévoit un plan de réduction des niveaux sonores (localisation des points d'accès et d'attentes des camions de livraison, positionnement des aires de stockage, préfabrication en ateliers pour éviter les découpes sur le chantier, etc.)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des sources de nuisances olfactives identifiées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourrait engendrer des vibrations de manière ponctuelle en phase travaux. Celles-ci seront négligeables et limitées dans le temps.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des sources de vibrations identifiées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses liées au projet seront non-significatives. La pollution lumineuse sera également limitée avec un éclairage extérieur bien dimensionné et orienté vers le bas.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des sources lumineuses identifiées.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les gaz d'échappement des engins pendant la phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets de polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides issus du projet se limitent aux rejets des eaux pluviales et des eaux usées des bâtiments du lycée vers les réseaux existants.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de démolition des bâtiments existants généreront la production de déchets non dangereux, inertes et dangereux (matériaux contenant de l'amiante et du plomb notamment). Un diagnostic déchets des diagnostics amiante/plomb ont été réalisés afin d'identifier la nature et les quantités de matériaux concernés ainsi que leur traitement (évacuation vers filières adaptées). Un diagnostic de pollution des sols est également réalisé pour identifier les terres polluées et leur traitement en décharge adaptée.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le lycée bénéficie du label "Architecture Contemporaine Remarquable". et est situé à proximité de la Commanderie des Templiers, classée monument historique. Afin qu'il ne porte pas atteinte au patrimoine il a été engagé des démarches auprès de l'Architecte des Bâtiments de France afin de prendre en compte ses recommandations pour l'intégration du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objet d'améliorer le fonctionnement du lycée en créant notamment un bâtiment d'entrée au niveau de la rue des templiers. Il ne crée pas de modifications d'activités humaines liées à l'usage du sol.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'a pas été identifié de projets existants ou approuvés dont les incidences pourraient être cumulées avec celles du projet de restructuration du lycée.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet sera conçu et réalisé selon les dispositions du programme environnemental joint en annexe (annexe 7.7) qui ont pour objectif de limiter au maximum les effets du projet sur l'environnement et la santé humaine.

Les niveaux E3 et C1 du label E+C- sont visés.

Parmi les dispositions environnementales du projet, il est notamment prévu :

- des mesures de protection de l'écosystème local (caches et nid artificiels, nichoirs, travaux de déboisement en dehors des périodes de nidification, etc.)
- des mesures de gestion des eaux pluviales (perméabilité des matériaux du sol, création d'espaces végétalisés, toiture végétalisée sur les nouveaux bâtiments, récupération des eaux pluviales pour les sanitaires, etc.)
- une conception bioclimatique des bâtiments et des systèmes énergétiques permettant de limiter les économies d'énergie,
- la prise en compte du confort et de la santé des futurs occupants, en matière d'éclairage, d'acoustique et de qualité de l'air,
- l'utilisation de matériaux biosourcés pour la construction des nouveaux bâtiments (bois, chanvre),
- le réemploi de matériaux issus des démolitions afin de limiter l'impact carbone du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de restructuration du lycée de Coulommiers permet d'améliorer le fonctionnement du lycée et également d'offrir des espaces de meilleure qualité pour les utilisateurs (élèves, professeurs, personnel).

Le projet est également ambitieux en terme d'environnement. Il prend en compte les caractéristiques du site existant en matière de faune et de flore et de nature des sols afin de limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

Enfin, l'objectif est également de concevoir des bâtiments vertueux en matière d'économie d'énergie et de bilan carbone. L'emprise au sol des futurs bâtiments ne représente que 5,8% de la surface de la parcelle existante et concerne pour moitié une zone déjà imperméabilisée. Ainsi, nous considérons qu'il s'agit d'un projet aux impacts sur l'environnement limités et maîtrisés, et par conséquent la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-------

Ce CERFA est accompagné des annexes obligatoires 1 à 6, ainsi que de 7 annexes volontaires :

- Annexe 7.1 : Étude géotechnique G1 ES, Géotechnique vision 360°, octobre 2019
- Annexe 7.2 : Rapport d'étude géotechnique G1 PGC, Géotechnique appliquée Île-de-France, octobre 2020
- Annexe 7.3 : Objectif réemploi, Mobius, novembre 2021
- Annexe 7.4 : Diagnostic phytosanitaire et faune/flore, Biotope, octobre 2019
- Annexe 7.5 : Étude environnementale, SOLPOL, septembre 2019
- Annexe 7.6 : Analyse environnementale de site, Alterea juin 2018
- Annexe 7.7 : Programme technique environnemental, Région Île-de-France août 2020

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-OUEN

le, 03/12/2021

Signature

Sandrine ROLLIN  
Directrice  
Direction des Opérations  
Pôle Lycées  
Région Île-de-France

GIREMOUTIERS

SAIN

AULNOY

MOUROUX





COULOMMIERS

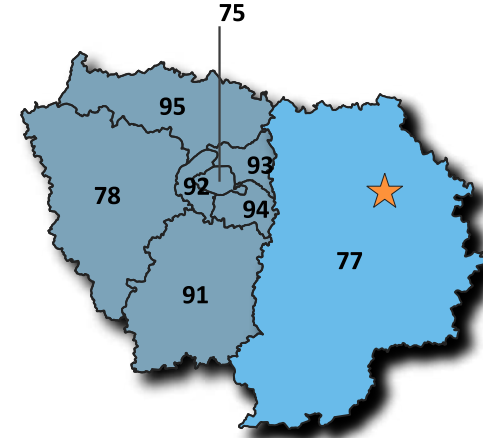
SAIN AUGUSTIN

BOISSY LE CHATEL

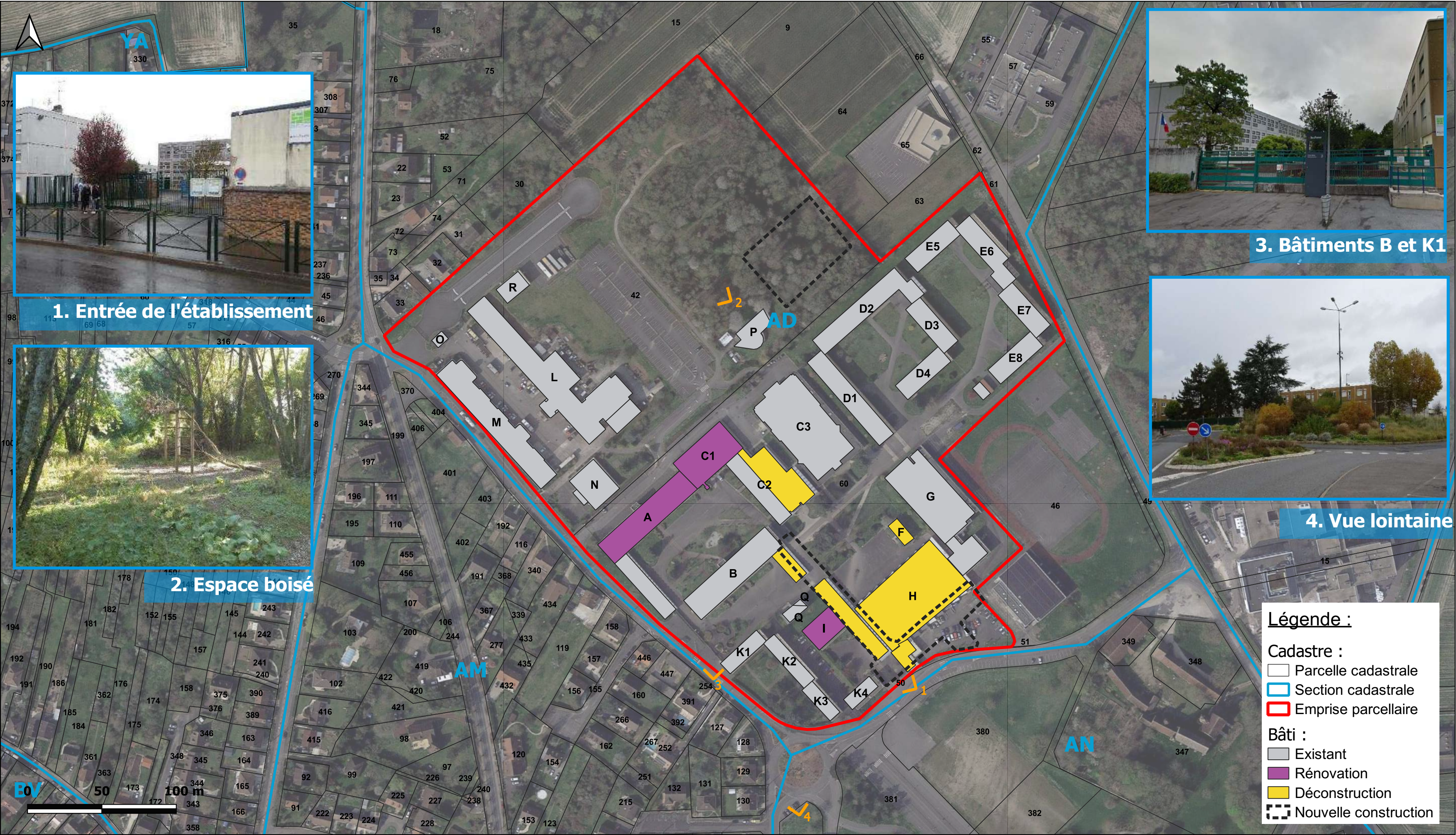
CHALLY EN BRIE

**Légende :**

-  Localisation du projet
-  Emprise parcellaire du projet
-  Commune de Coulommiers
-  Limites communales



**Echelle : 1/25.000 (A4)**



1. Entrée de l'établissement



2. Espace boisé



3. Bâtiments B et K1



4. Vue lointaine

**Légende :**

**Cadastre :**

- Parcelle cadastrale
- Section cadastrale
- Emprise parcellaire

**Bâti :**

- Existant
- Rénovation
- Déconstruction
- Nouvelle construction





**LEGENDE**

- Périètre du projet
- NIVELLEMENT**
- Courbe existante
- Cotation existante
- Cotation projetées
- MACONNERIE**
- Mur de soutènement en gabions 1.00m-h-3.00m
- SOLS**
- Enrobé voirie noir
- Enrobé noir pour plateau sportif
- Béton bouchardé
- Pavés béton
- Stabilisé renforcé
- Pavés engazonnés
- Platelage en bois
- Pas japonais en béton
- SERRURERIE**
- Cloture en treillis soudé h.1.50m
- Portail à barreaudage simple battant h.1.50m
- Portail à barreaudage double battant h.1.50m
- Cloture à barreaudage
- Portail à barreaudage coulissant
- PLANTATIONS**
- Arbres existants conservés
- Cèdre à conserver sur le mail
- Arbres tiges et cépées - strate basse
- Arbres tiges et cépées - strate haute
- Conifère - strate haute
- Prairie / Engazonnement
- Arbustes, vivaces et graminées
- Toiture végétalisée
- MOBILIERS**
- Assise du type Femob
- Banc monolithique beton
- Assise béton
- Banc
- Table de pic nic
- Banquette bois
- Table de ping pong
- Colonne d'éclairage

MAITRE D'OUVRAGE  
 REGION ILE DE FRANCE  
 POLE LYCEES - DIRECTION DES OPERATIONS  
 2 RUE SIMONE VEIL  
 93697 SAINT-OUEN

MANDATAIRE  
 ILE DE FRANCE CONSTRUCTION DURABLE  
 90-92, avenue du Général Leclerc  
 CS 40067  
 93697 PANTIN

IDENTIFICATION DU SITE

**RESTRUCTURATION GLOBALE  
 DU CAMPUS DE COULOMMIERS**

N° RNE : 077024L N° B : 77091

nom du lycée : Lycées Georges Cormier et Jules Ferry  
 adresse : 6 Rue des Templiers COULOMMIERS 77120 FRANCE

plan de repérage de la zone

définition du secteur de site présenté

**Aménagement paysagers  
 Plan Masse - Toitures**

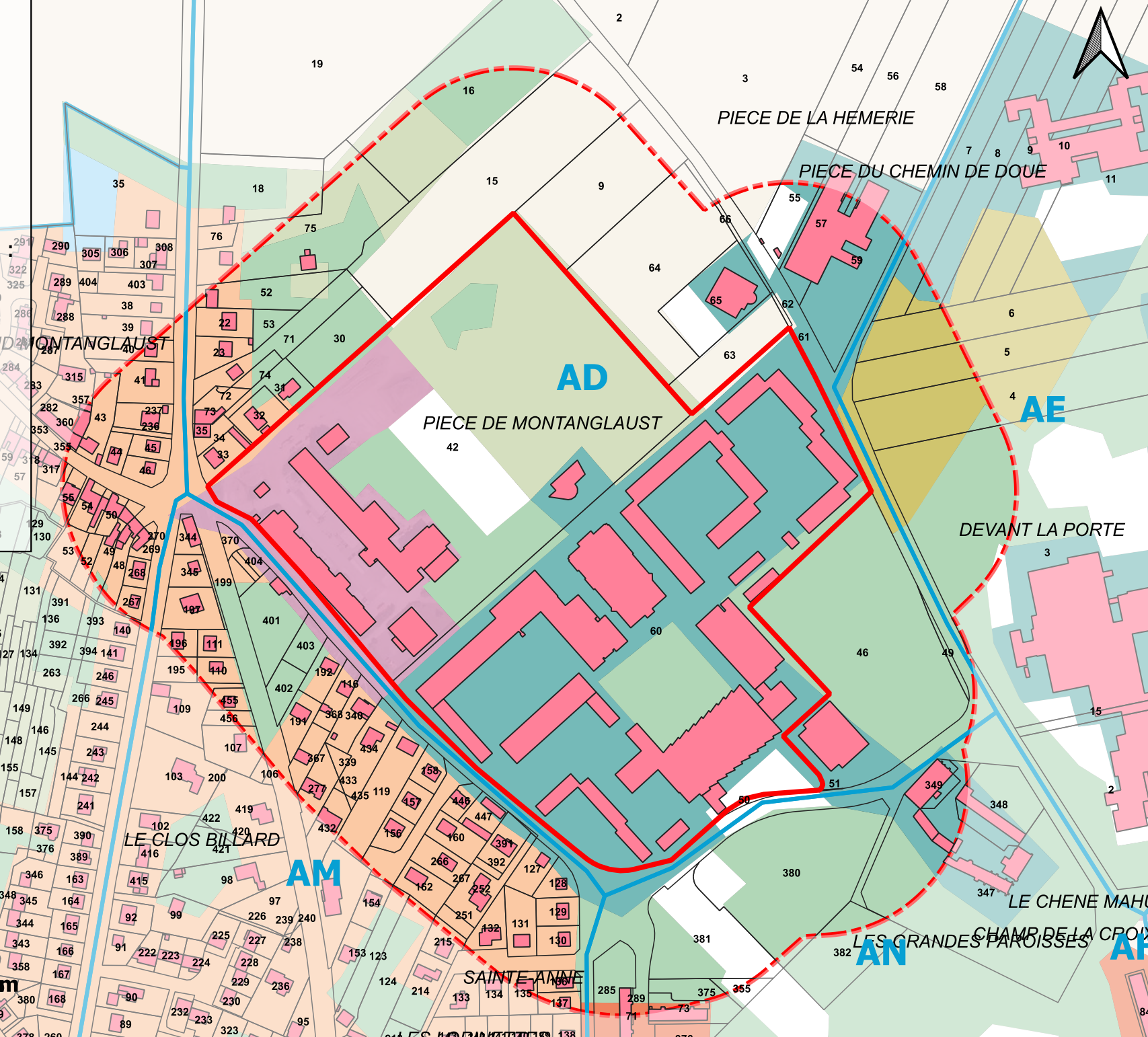
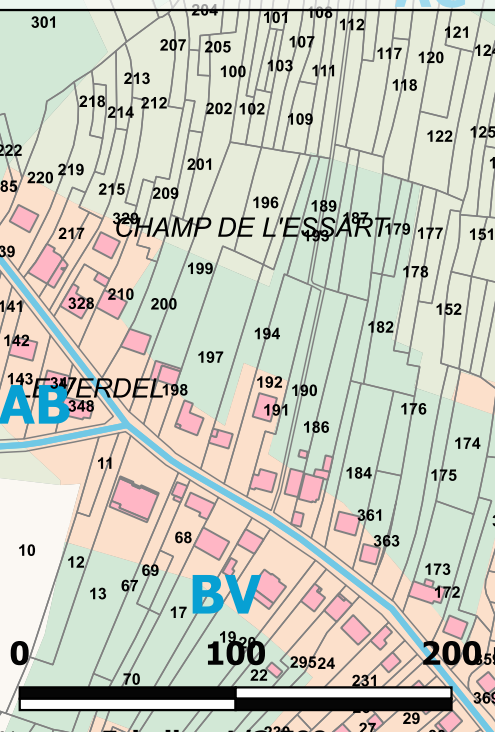
Site : 77091-REFE-PLA\_MAS\_PAY\_TTE.dwg  
 29/09/2021  
 phase : APS-D1  
 nature, rôle : études et format papier  
 77091\_REFE\_PLA\_MAS\_PAY\_TOIT  
 1:500

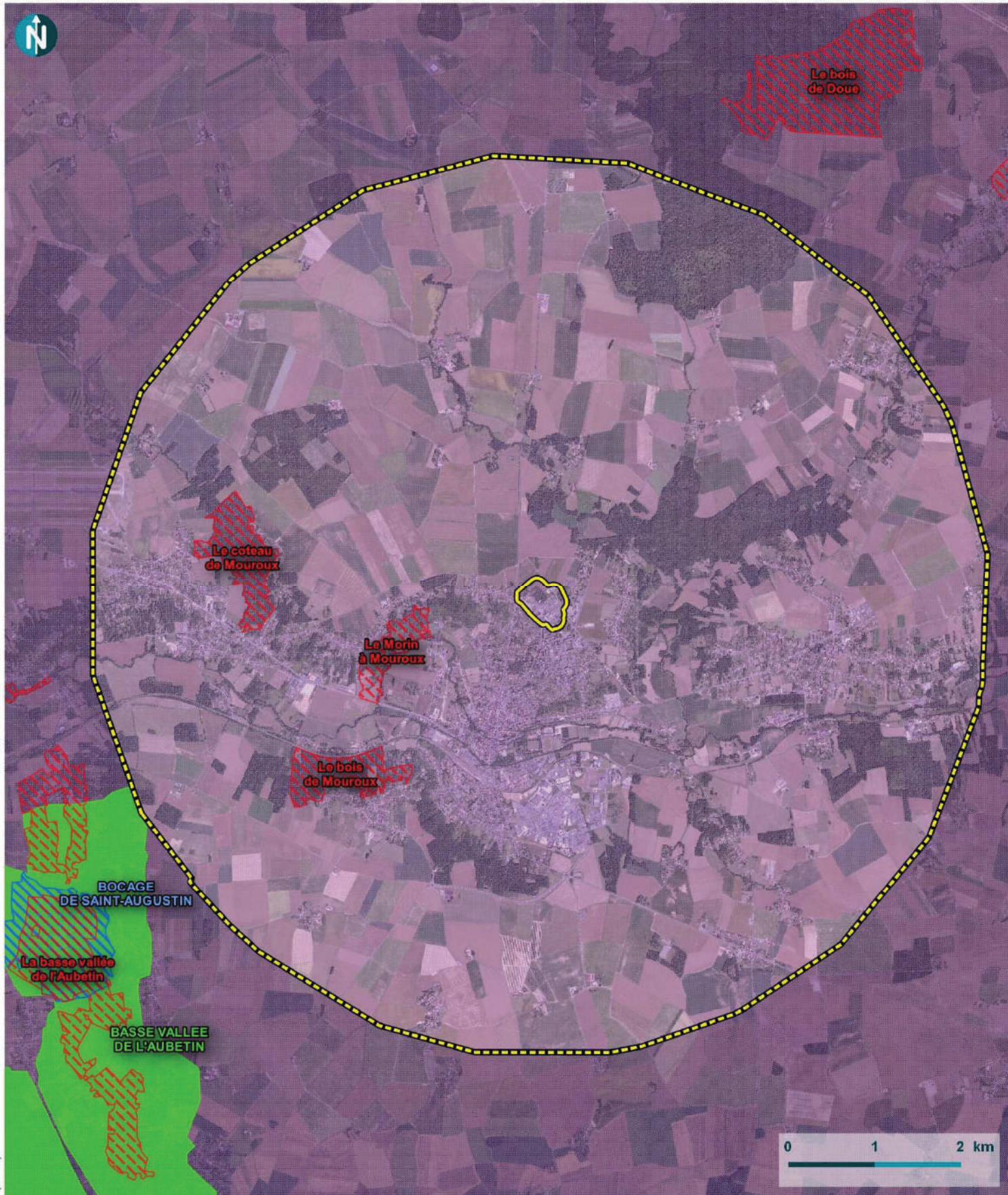
AUTEUR

47 Rue Jules Guesde, 92700 Levallois-Perret  
 contact@land-act.fr - 01 41 11 60 11

77091 (APM CSC, 12)

- Légende :**
- Cadastre :
  - Limite de section
  - 6 Limite de parcelle
  - Bâti
  - Projet du Lycée de Coulommiers :
  - Emprise parcellaire
  - Abords du projet (100 m)
  - Affectation des terrains (MOS2017) :
  - Bois ou forêt
  - Milieux semi-naturels
  - Espaces agricoles
  - Eau
  - Espaces ouverts artificialisés
  - Habitat individuel
  - Habitat collectif
  - Activités
  - Equipements
  - Transports





© Région Île-de-France - DRIEAF - Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie et de l'Environnement  
 (2016)

### Légende

-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
- Zonages d'inventaire**
-  Znieff de type 1
-  Znieff de type 2

- Zonages réglementaires**
-  Zone spéciale de conservation (Natura 2000)
- Autres zonages**
-  Espace naturel sensible
-  Parc Naturel Régional en projet "Brie et 2 Morins"



## Zonages du patrimoine naturel

Restructuration du lycée de Coulommiers (77)

